

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Session Ordinaire De Septembre 2023**

**Délibération**

N° CC/2023/06/10

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre régulièrement convoqué s'est réuni à la fois en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Deshaies et par visio conférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président.

**Présents :** Guy LOSBAR - Adricn BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - David NEBOR - Jeanny MARC-MATHIASIN - Joël HILAIRE - Jacqueline LOLIA - Ginette VEROIX - Henri YACOU - Edmée MAURIELLO - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Magalie SALIBUR - Christian JEAN-CHARLES - Clara RIGAH - Cynthia CHAPOULIE - Annick ABELA- Didier MARICEL - Edmée MAURIELLO - Henri JOTHAM

Acte rendu exécutoire  
- après transmission  
en préfecture le

**13 SEP. 2023**

- publication sur le site  
Internet ou,  
notification le

**14 SEP. 2023**

**Absents excusés :** Benjamin GRACCHUS - Jocelyne UNIMON

**Absents :** Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Augustin KANCEL - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Gilbert ROUYARD - Bruno FELICIANNE

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Nestor LUCE

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CANBT A LA  
COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT  
REGIONAL DE LA GUADELOUPE (CESAR)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

CANBT - Délibération n° CC/2023/06/10 du 07/09/2023 1

Considérant le courrier du Président du Conseil Régional de la Guadeloupe ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

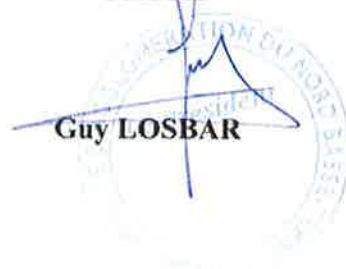
- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Nombre de voix pour : 31

**ARTICLE 1 :** De désigner comme suit les représentants de la CANBT à la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe (CESAR) :

Henri YACOU titulaire et Daniel PETRIS suppléant.

**ARTICLE 2 :** Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME  
LE PRESIDENT**

  
Guy LOSBAR

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

CANBT - Délibération n° CC/2023/06/10 du 07/09/2023 2

Accusé de réception en préfecture  
971-249710062-20230913-CONS20230610-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2023  
Date de réception préfecture : 13/09/2023